



FEDERATION FRANCAISE DE FOOTBALL  
DIRECTION NATIONALE DE L'ARBITRAGE  
*Commission « Lois du Jeu – Appels »*

**- CIRCULAIRE 3.05 JUILLET 2007 -**

---

---

**REPLACÉ ENTRANT A NOUVEAU EN JEU  
A LA PLACE D'UN JOUEUR**

Exemple : le joueur n°9 remplacé en première période par le n°12 et entré à nouveau en lieu et place du n°12 en seconde période.

Sous réserve de l'avantage, dès la détection de cette infraction, l'arbitre arrêtera le jeu si celui-ci n'était pas déjà arrêté.

- Refoulement avec avertissement pour comportement antisportif du joueur n°9 remplacé en première période et revenu sur le terrain.
- Avertissement au capitaine pour comportement antisportif.
- Autorisation au remplaçant ayant pris la place du joueur en première période de reprendre sa place avec avertissement pour comportement antisportif.
- Si le jeu a été arrêté, reprise du jeu par coup franc indirect à l'endroit où se trouvait le ballon au moment de l'arrêt du jeu sous réserve des conditions particulières à la loi 8.
- Si le jeu est déjà arrêté pour une rentrée de touche, un coup de pied de but ou un coup de pied de coin, la partie reprendra suivant le motif de l'arrêt si la remise en jeu est au bénéfice de l'équipe n'ayant pas commis l'infraction. Dans le cas où la remise en jeu est au bénéfice de l'équipe fautive, l'arbitre fera reprendre le jeu par un coup franc indirect au bénéfice de l'équipe régulière à l'endroit où le ballon a été touché en dernier lieu.
- Si le jeu est déjà arrêté pour un coup franc ou un coup de pied de réparation, la partie reprendra suivant le motif de l'arrêt si la remise en jeu est au bénéfice de l'équipe n'ayant pas commis l'infraction. Dans le cas où la remise en jeu est au bénéfice de l'équipe fautive, l'arbitre fera reprendre le jeu par un coup franc indirect au bénéfice de l'équipe régulière à l'endroit où était le ballon lorsque le jeu a été arrêté.
- Si l'infraction est détectée alors qu'un but vient d'être marqué, but accordé s'il est au bénéfice de l'équipe non fautive sinon but refusé, coup franc indirect pour l'équipe non fautive dans sa surface de but.